



# L'ACTIVITÉ DES MDPH EN NORMANDIE 2024

## Groupe de travail sur l'Observation du handicap en Normandie

En juin 2020, un groupe de travail s'est mis en place dans le cadre de la plateforme Normandie Etudes Observation, avec pour objectif de disposer d'une fonction d'observation régionale des personnes en situation de handicap. Associant les institutions concernées et les représentants d'usagers et de familles, il vise à :

1. Partager les informations disponibles,
2. Capitaliser et mettre ces informations en discussion à des fins d'aide à la décision,
3. Identifier collectivement des domaines, questionnements, problématiques insuffisamment documentés nécessitant des investigations complémentaires.

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) transmettent mensuellement à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) un ensemble d'indicateurs relatifs à leur activité, leur fonctionnement, les délais moyens de traitement des demandes...

Ces remontées mensuelles se sont substituées au format de grille annuelle d'indicateurs que l'ORS-CREAI Normandie analyse depuis 2020. Néanmoins, les MDPH ont pu mettre à disposition des indicateurs de manière à pouvoir poursuivre l'analyse régionale et proposer cette publication sur l'activité des MDPH en 2024. Certaines données présentées dans les précédentes publications n'ont toutefois pas pu être mises en jour.

## SOMMAIRE

p. 2

**Activité globale des MDPH en 2024 et évolution**

p. 3

**Présentation des demandes déposées**

p. 4

**Nombre et nature des décisions prises**

p. 6

**Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH**

# Activité globale des MDPH en 2024 et évolution

## ➔ Plus de 257 700 demandes déposées auprès des MDPH en 2024

En 2024, les cinq MDPH normandes ont reçu un total de **257 695 demandes**, soit entre 15 123 dans l'Orne et 110 446 en Seine-Maritime.

Parmi ces demandes, 80 % concernent des adultes et 20 % concernent des enfants.

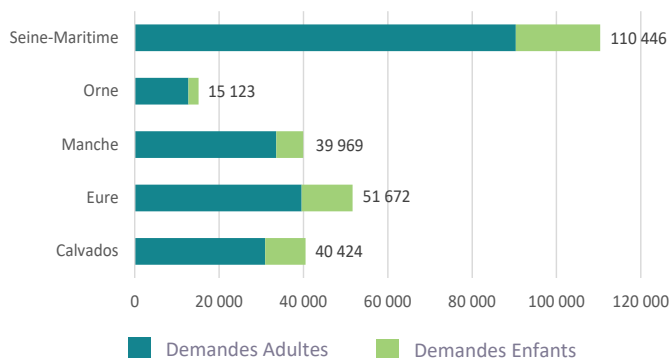
Le nombre moyen de demandes varie selon les départements entre 2,5 et 3,2 demandes par personne.

En termes d'évolution sur plusieurs années, on enregistre une progression du nombre de demandes déposées.

Ainsi entre 2019 et 2024, il est passé de 217 863 à 257 695 au plan régional, soit une évolution de + 18,3 % sur 5 ans.

Cette tendance a été observée dans les 5 départements, avec des taux variant entre + 2,9 % dans l'Orne et + 23,6 % en Seine-Maritime.

Nombre de demandes déposées en 2024



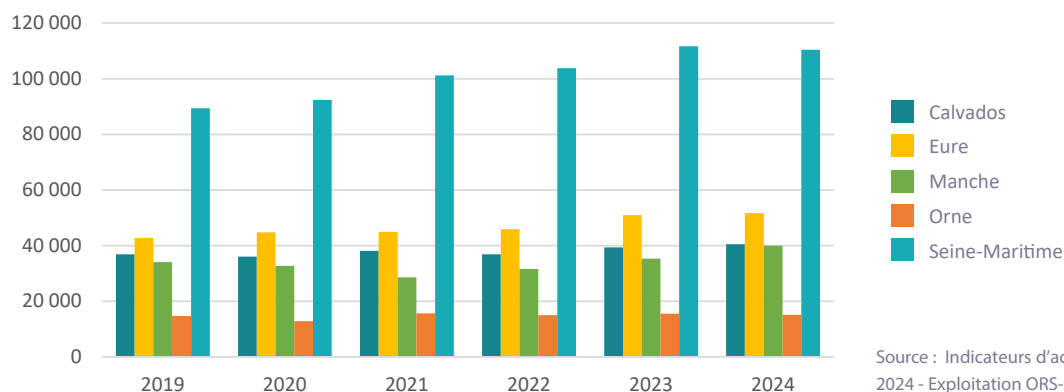
Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes 2024 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## Demands déposées à la MDPH en 2024 et évolution sur 5 ans

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de demandes déposées en 2024	40 485	51 672	39 969	15 123	110 446	<b>257 695</b>
Evolution 2023-2024	+ 2,9 %	+ 1,3 %	+ 13,0 %	- 2,6 %	- 1,1 %	<b>+ 1,9 %</b>
Evolution 2019-2024	+ 9,8 %	+ 20,6 %	+ 17,3 %	+ 2,9 %	+ 23,6 %	<b>+ 18,3 %</b>
Nombre moyen de demandes déposées par personne	2,5	nd	2,7	nd	3,2	<b>nd</b>

Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2024, Insee RP 2022 - Exploitation ORS-CREAI Normandie / nd : non disponible

Évolution 2019-2024 du nombre de demandes déposées



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes, de 2019 à 2024 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

# Présentation des demandes déposées

## → Nature et répartition des demandes

Une large part des demandes porte sur les cartes mobilité inclusion, soit 16,7 % sur les cartes invalidité ou priorité et 16,0 % sur les cartes de stationnement. Encore 13,8 % portent sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ces demandes concernent de ce fait une majorité d'adultes.

Sur le plan des allocations, les demandes d'AAH et d'AAEH représentent respectivement 14,1 % et 5,8 % des demandes. Les allocations vieillesse et allocations compensatrices pour

frais professionnels ou pour tierce personne font l'objet d'environ 1,3 % des demandes. La prestation de compensation du handicap en représente quant à elle 7,3 %.

Les orientations scolaires, professionnelles ou vers un établissement ou service du secteur médico-social représentent 17 % de l'ensemble des demandes (soit environ 7 % sur le secteur enfant et 10 % sur le secteur adulte).

### Nombre et répartition des demandes déposées auprès des MDPH normandes, selon la nature de la demande en 2024

		Nombre	Répartition
Tout public	Demandes génériques*	13 605	5,3 %
	Carte mobilité inclusion invalidité ou priorité	42 760	16,7 %
	Carte mobilité inclusion stationnement	40 885	16,0 %
	Allocation pour Adultes Handicapés (AAH)	36 065	14,1 %
	Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	18 619	7,3 %
	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	35 348	13,8 %
Enfants	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	14 904	5,8 %
	Maintien en ESMS au titre de l'amendement Creton	597*	0,2 %*
	Parcours de scolarisation et/ou de formation avec/sans accompagnement par un ESMS	18 177	7,1 %
Adultes	Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (ACFP)	169	0,1 %
	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)	822	0,3 %
	Affiliation Vieillesse des Parents au Foyer (AVFP)	2 177*	0,9 %*
	Complément de Ressources (CPR)	5 855	2,3 %
	Orientation vers un établissement ou service médico-social pour adultes	7 699	3,0 %
	Orientation professionnelle	18 096	7,1 %

Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2024 - Exploitation ORS-CREAI Normandie / nd : non disponible

\* hors Manche (indicateur non disponible)

## GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	CPO	Centre de Pré-Orientation
ACFP	Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels	ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
ACTP	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	PCH	Prestation de Compensation du Handicap
AVFP	Assurance Vieillesse des Parents au Foyer	SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
CMI	Carte Mobilité Inclusion	RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	UEROS	Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et socio-professionnelle pour personnes cérébrlésées
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle		

\* Définition d'une "demande générique" :

La demande ne précise pas les droits ou prestations auxquels l'utilisateur pense pouvoir prétendre.

C'est l'équipe pluridisciplinaire qui évalue et identifie les droits et prestations en fonction des besoins et attentes de l'utilisateur.

# Nombre et nature des décisions prises

## ➔ Plus de 206 000 décisions favorables prises en 2024

En 2024 au plan régional, un total de **206 249 décisions favorables** ont été prises, contre près de 186 000 l'année précédente, soit une progression de 11 %.

Le délai moyen de traitement des demandes varie selon le type de prestation/orientation et selon le département : il va de 4,1 mois dans la Manche à 7,7 mois en Seine-Maritime, pour une moyenne régionale de 5,5 mois.

### Décisions favorables prises par les MDPH en 2024 et évolution sur 1 an

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de décisions favorables prises	36 762	38 342	33 506	12 780	83 226	206 249
Evolution 2023-2024	+ 14,0 %	+ 3,0 %	- 4,6 %	- 0,7 %	+ 21,6 %	+ 11,0 %
Délai moyen de traitement des demandes (mois)	4,8	5,9	4,1	4,8	7,7	5,5

Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes 2024 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

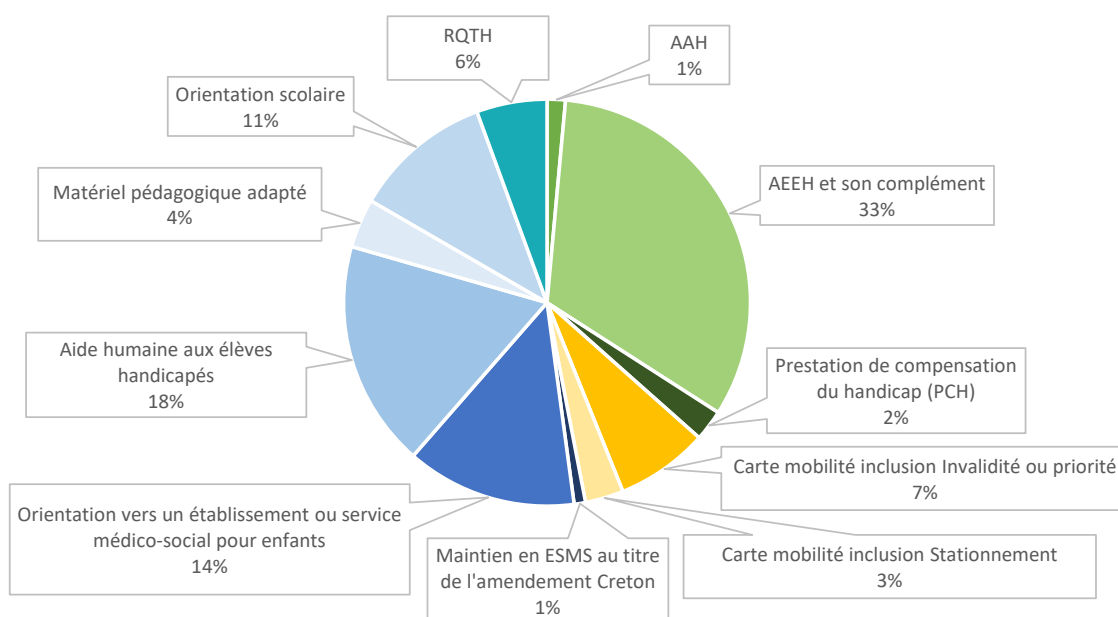
## ➔ Détail des décisions favorables prises concernant le public ENFANT

Les décisions favorables prises par les MDPH (ou "accords") se répartissent comme suit :

- environ un tiers portent sur l'attribution d'allocations ou prestations de compensation du handicap (AEEH principalement),
- 10 % portent sur les cartes mobilité inclusion,
- 14 % définissent une orientation vers un établissement ou service médico-social et 1 % actent un maintien en ESMS au delà de l'âge de 20 ans au titre de l'amendement Creton,
- près d'un tiers porte sur le parcours scolaire : 18 % sur l'aide humaine aux élèves en situation de handicap, 4 % sur l'attribution de matériel spécialisé et 11 % sur les orientations scolaires (soit en majorité vers une ULIS, mais aussi le maintien en maternelle, l'orientation en unités d'enseignement...),
- 6 % portent sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.

Notons que cette répartition est stable d'une année l'autre.

### Répartition des décisions favorables prises par les MDPH normandes en 2024, concernant le public ENFANT



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2024 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

# Nombre et nature des décisions prises

## → Détail des décisions favorables prises concernant le public ADULTE

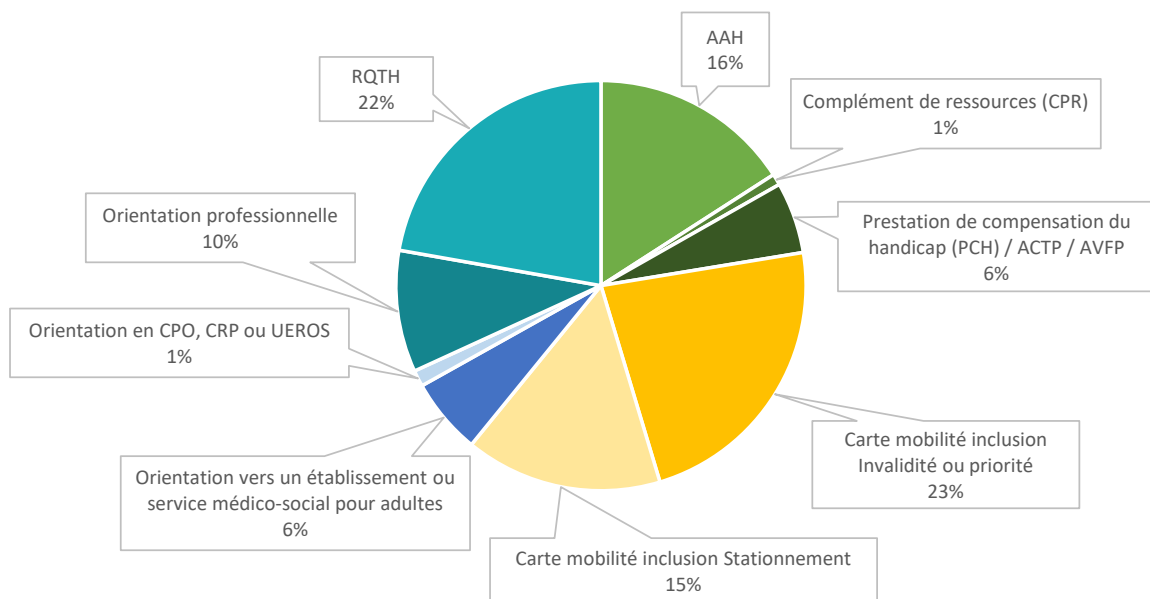
Les décisions favorables prises par les MDPH (ou "accords") se répartissent comme suit :

- près d'un quart (23 %) porte sur l'attribution d'allocations ou prestations de compensation du handicap (soit l'AAH principalement, puis la PCH),
- plus d'un tiers (38 %) des décisions portent sur les cartes mobilité inclusion,
- 6 % relèvent d'une orientation vers un établissement ou service médico-social et 1 % d'une orientation vers une action d'orientation/formation (vers un centre de pré-orientation-CPO, un centre de rééducation professionnelle-CRP, une unité d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et socio-professionnelle pour personnes atteintes de lésions cérébrales-UEROS),

- 10 % portent sur une orientation professionnelle, très largement orientée vers le marché du travail ou vers un ESAT (ou encore vers un dispositif d'emploi accompagné),
- 22 % portent sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, dans le cadre d'un parcours d'insertion ou de reconversion professionnelle.

Comme sur le public enfant, la répartition des différents types de décisions est semblable d'une année l'autre.

Répartition des décisions favorables prises par les MDPH normandes en 2024, concernant le public ADULTE



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2024 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

# Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

→ **Près de 326 500 normands ont au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 déc. 2024, soit un taux de 97,8 personnes pour 1 000 habitants**

Le nombre total de personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH fin 2024 et tous âges confondus, est de **326 449 personnes** au plan régional.

Cet effectif correspond à un taux de 97,8 personnes pour 1 000 habitants, ayant une reconnaissance de leur situation de handicap. Ce taux varie entre 91,1 pour 1 000 dans le Calvados et 104,3 pour 1 000 dans la Manche.

## Personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH - Comparatif 2019-2024

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
<b>Au 31 décembre 2024</b>						
<b>Nombre de personnes</b>	<b>64 211</b>	<b>58 841</b>	<b>51 805</b>	<b>24 224</b>	<b>127 368</b>	<b>326 449</b>
Nombre de personnes pour 1 000 habts	91,1	97,9	104,3	87,7	101,1	<b>97,8</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>						
<b>Nombre de personnes</b>	<b>52 615</b>	<b>54 653</b>	<b>48 325</b>	<b>22 194</b>	<b>108 126</b>	<b>285 913</b>
Nombre de personnes pour 1 000 habts	75,8	90,8	97,3	78,3	86,2	<b>85,8</b>
Evolution sur 5 ans (2019-2024)	+ 22,0 %	+ 7,7 %	+ 7,2 %	+ 9,1 %	+ 17,8 %	<b>+ 14,2 %</b>

En termes d'évolution sur 5 ans (soit entre 2019 et 2024), on observe une augmentation dans les 5 départements, allant de + 7,2 % dans la Manche à + 22,0 % dans le Calvados, pour une progression de + 14,2 % au plan régional.

Source : Indicateurs d'activité 2024 fournis par les 5 MDPH, Insee RP 2022 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Les personnes ayant des droits ouverts à la MDPH peuvent bénéficier d'une ou plusieurs décisions en cours, en fonction de leur situation et de leurs besoins.

Les paragraphes suivants présentent, pour les enfants puis les adultes, les données disponibles et consolidées au plan régional sur certaines décisions (liste non exhaustive). Les effectifs présentés ne doivent pas être additionnés.

## → Droits ouverts chez le public ENFANT

Parmi les enfants de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH, on compte notamment :

- plus de **25 000 enfants** ayant une décision favorable **d'AAEH** en cours de validité au 31-12-2024 (ce qui représente 32,2 enfants pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans en région),
- plus de **16 000 enfants** ayant une **orientation vers au moins un établissement et/ou service médico-social** pour enfants (soit 20,6 pour 1 000).

Dans le domaine de la vie scolaire, les effectif d'enfants concernés ont nettement augmenté sur 4 ans, avec en 2024 :

- **13 763 enfants** ayant une **orientation scolaire** prononcée par la MDPH (contre 7 400 en 2020),
- **16 495 enfants** ayant des droits ouverts pour une **aide humaine aux élèves en situation de handicap** (aide individuelle ou plus souvent mutualisée),
- **5 111 élèves** pour du **matériel pédagogique adapté** (contre 2 800 en 2020).

### Droits ouverts à la MDPH au 31-12-2024 concernant les enfants

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Evolution 2020-2024
<b>Nombre d'enfants ayant un droit ouvert sur les thèmes suivants :</b>							
AAEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 683	6 004	2 580	971	11 798	<b>25 036</b>	+ 15,4 %
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	4 371	4 124	2 021	1 331	4 169	<b>16 016</b>	+ 13,3 %
Orientation scolaire	3 593	3 147	1 562	729	4 732	<b>13 763</b>	+ 85,7 %
Aides humaine aux élèves handicapés	3 607	4 598	2 506	1 298	4 486	<b>16 495</b>	+ 45,7 %
Matériel pédagogique adapté	1 388	1 403	592	381	1 347	<b>5 111</b>	+ 82,0 %
<b>Nombre d'enfants concernés pour 1 000 habitants de moins de 20 ans :</b>							
AAEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	22,9	40,2	24,5	16,5	38,9	<b>32,2</b>	
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	27,1	27,6	19,2	22,7	13,7	<b>20,6</b>	
Orientation scolaire	22,3	21,0	14,8	12,4	15,6	<b>17,7</b>	
Aide humaine aux élèves handicapés	22,4	30,8	22,1	22,1	14,8	<b>21,2</b>	
Matériel pédagogique adapté	8,6	9,4	6,5	6,5	4,4	<b>6,6</b>	

Source : Indicateurs d'activité 2024 fournis par les 5 MDPH, Insee RP 2022 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

# Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

## → Droits ouverts chez le public ADULTE

Concernant les adultes :

- **près de 103 000 normands** ont une décision favorable d'**AAH** en cours de validité au 31-12-2024 (soit un taux de 56,9 adultes pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans)
- **près de 26 000 adultes** bénéficient d'une décision favorable d'**orientation vers au moins un établissement et/ou service médico-social** pour adultes (soit 14,4 pour 1 000).

Dans le domaine professionnel :

- **près de 102 000 adultes** ont une décision d'**orientation professionnelle** en cours (vers le marché ordinaire du travail, en ESAT ou encore vers un parcours d'emploi accompagné), contre 73 000 en 2020,
- **161 392 adultes** sont reconnus **travailleurs handicapés** (RQTH), soit un taux de 89,2 adultes pour 1 000 habitants.

Droits ouverts à la MDPH au 31-12-2024 concernant les adultes

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Evolution 2020-2024
<b>Nombre d'adultes ayant un droit ouvert sur les thèmes suivants :</b>							
AAH - Allocation aux adultes handicapés	16 616	19 007	15 165*	7 133	45 033	<b>102 954</b>	+ 15,7 %
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	5 521	3 560	4 390	2 385	10 037	<b>25 957</b>	+ 13,5 %
Orientation professionnelle	12 258	9 925	18 424	11 630	49 661	<b>101 898</b>	+ 39,6 %
RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	31 975	33 488	22 518*	13 692	59 719	<b>161 392</b>	+ 26,1 %
<b>Nombre d'adultes concernés pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans :</b>							
AAH - Allocation aux adultes handicapés	43,5	57,8	57,9	50,2	65,0	<b>56,9</b>	
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	14,5	10,8	16,7	17,2	14,5	<b>14,4</b>	
Orientation professionnelle	32,1	30,2	70,3	81,8	71,6	<b>56,3</b>	
RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	83,7	101,8	85,9	96,3	86,1	<b>89,2</b>	

Source : Indicateurs d'activité 2024 fournis par les 5 MDPH, Insee RP 2022 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## → Développement des droits sans limitation de durée

Dans un objectif de simplification des démarches administratives, des droits sans limitation de durée se développent (depuis 2019).

Sous certaines conditions liées au taux d'incapacité, au caractère évolutif ou non du handicap, certaines prestations peuvent effectivement être attribuées "à long terme" ou "à vie".

Au 31 décembre 2024, les MDPH de Seine-Maritime et de la Manche font part d'un tiers de droits ouverts sans limitation de durée.

Fin 2023, on enregistrait au plan régional :

- plus de 17 000 adultes ayant une AAH sans limitation de durée,
- près de 35 000 enfants bénéficiant de l'AEEH jusqu'à leurs 20 ans,
- près de 72 000 cartes mobilité inclusion délivrées à vie (mentions invalidité, priorité et stationnement confondues),
- 41 000 adultes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sans durée limitée.

(Chiffres non mis à jour en 2024).

MDPH du Calvados  
17, avenue Pierre  
Mendès France  
14000 Caen

08 00 10 05 22  
mdph@calvados.fr

MDPH de l'Eure  
11, rue Jean de la Bruyère  
CS 23246  
27000 Evreux

02 32 31 96 13  
mdph-eure@eure.fr

MDA de la Manche  
98, route de Candol  
50050 Saint-Lô Cedex

02 33 05 55 50  
mda@manche.fr

MDA de l'Orne  
13, rue Marchant Saillant  
CS 50020  
61000 Alençon

02 33 15 00 31  
mdpho@orne.fr

MDPH de Seine-Maritime  
13, rue Poret de Blosseville  
CS 23246  
76100 Rouen

02 32 18 86 87  
mdph@seine-maritime.fr



**ORS • CREA  
NORMANDIE**

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS  
& POLITIQUE DE LA VILLE

**Publication réalisée par l'ORS-CREAI Normandie**

Rédaction : Sylvie LE RETIF, Chargée d'études  
Directrice de publication : Françoise AUMONT, Présidente

## NEO

Plateforme d'Observation Sanitaire  
et Sociale de Normandie présidée  
par la DREETS, l'ARS et la Région



**NORMANDIE  
ÉTUDES  
OBSERVATION**

SOCIAL • MÉDICO-SOCIAL • SANTÉ



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)



NEO - CONTACT / INFOS

Atrium - 115 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen - Tél : 07 71 13 79 32  
Pôle Santé Social - 3 place de l'Europe - 14200 Hérouville-Saint-Clair - Tél : 02 31 75 15 20  
Courriel : [contact@normandieobservation.org](mailto:contact@normandieobservation.org) - Site Internet : [www.normandieobservation.org](http://www.normandieobservation.org)